

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 Septembre 2022**

Tous les administrateurs et administrateurs suppléants étaient présents à cette réunion, à l'exception de Bruno BACUS, ayant donné pouvoir à Patrice NONDIER, Philippe GOETZMANN ayant donné pouvoir à Patrick MASSENET et Elise DEZAVELLE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CALLAIS.

### **1- Approbation du Compte Rendu du CA du 13 Juin 2022.**

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 13 Juin 2022. Le compte rendu de ce CA est approuvé à l'unanimité.

### **2- Points sur l'indemnisation des dégâts.**

Le Président MASSENET ouvre l'ordre du jour en abordant tout d'abord un point d'actualité nationale, qu'est l'indemnisation des dégâts de gibier. En effet, la Fédération Nationale des Chasseurs demande que les prix des denrées récoltées en 2022 soit égal au prix de celles indemnisées en 2021. La différence devrait être prise en charge par l'Etat dans le cadre du plan de résilience, cette année et sur toute sa période d'application. Les modalités de versement et le rôle des Fédérations Départementales restent à définir. De prochaines décisions, au niveau national, devraient rapidement entériner ces modalités.

Par ailleurs, concernant la Loi d'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures, celle-ci devrait être modifiée dans un délai de trois ans. La complexité du dossier et le contexte national actuel laisse penser, qu'il s'agit d'un délai raisonnable.

### **3- Points sur les dégâts du département.**

La surface totale actuelle détruite est de 310 hectares dont 49 hectares de dégâts de cerfs. Ce sont des chiffres plus que remarquables et nous pouvons nous en féliciter.

Nous devrions donc être bien en dessous de notre engagement envers le monde agricole, des 500 hectares détruits par l'espèce sanglier.

Pour autant, le contexte de sécheresse particulier ne laisse entrevoir que peu d'indices de présence. Aussi, l'estimation des populations demeure compliquée et il faudra rester vigilant car de nombreuses naissances ont eu lieu de mars à juillet.

#### **4- Point sur les comités de pilotage et les attributions « sanglier » de Septembre**

Pour débiter, il est rappelé la nécessité de respecter les Arrêtés préfectoraux dits « Fourchette », qui impose, selon les massifs, des minima et des maxima de SAI et de SAF à attribuer. Cette année, les minima de SAF sont nuls.

Il est rappelé également à tous les administrateurs, la possibilité de réunir leur **comité de suivi fin novembre/début décembre** pour prendre des mesures complémentaires.

Les décisions des comités de pilotage ont été balayées, une à une, massif par massif. Après commentaires et de légers compléments, le Conseil d'Administration valide provisoirement les décisions des comités de pilotage, avant le groupe de travail « sanglier » du 8 Septembre prochain puis de la CDCFS du 14 Septembre 2022.

#### **5- Réclamations PC individuel cerf**

Toutes les réclamations de PC individuel Cerf sont refusées par application stricte du SDGC.

Par ailleurs, l'Administrateur Laurent GOEHLINGER signifie son mécontentement quant aux attributions de grands cervidés sur le massif 6. Il en est de même pour l'Administrateur Frédéric MOREL sur le massif 22. Le Président MASSENET rappelle l'importance d'attributions justes et dépendantes des surfaces boisées.

L'Administrateur Patrice NONDIER, souhaite organiser à la demande de la Lieutenant de Louveterie Nathalie FONTY, une réunion « cervidés » sur les massif 8A et 8B afin d'expliquer la politique fédérale quant à l'espèce « cerf ». Il se rapprochera de l'Administrateur Jonathan GUENAIRE pour son animation.

Enfin, le Président MASSENET, informe que la FDC54 revient sur sa décision de remplacement de 5 coiffés par 5 biches suite à la non présentation des trophées à l'exposition pour la forêt domaniale de Bousson-Grandcheneau. Cette décision intervient suite à la verbalisation par l'ONF, de la société de chasse du Rouge Vêtu.

#### **6- Agrainage en Forêt Domaniale**

Le Président MASSENET rappelle, la problématique de la suppression de l'agrainage à partir du 1<sup>er</sup> Novembre en Forêt Domaniale. Il souhaite une nouvelle fois signifier aux adjudicataires de Forêt Domaniale, qu'il est élémentaire de réaliser les demandes de dérogation et d'en transmettre un double au Directeur de la FDC54.

L'ONF a déjà transmis certaines réponses en retour de demandes de dérogation, en signifiant que la sensibilité des cultures intervenait 15 jours avant et 15 jours après le semis. Nous ne sommes bien sûr opposés avec cet argument et savons bien que celle-ci intervient tout au long de l'hiver. La question sera rapidement mise à l'ordre du jour, lors des prochaines réunions avec nos partenaires. Le Président rappelle également la circulaire co-signée par les Présidents des FDC du Grand Est, qui stipule qu'en l'absence de changement de politique de l'ONF, les FDC se verraient contraintes de suspendre la télédéclaration des dégâts agricoles.

## 7- Aménagement des étangs

L'Administrateur Nathan FLURY fait un rapide retour sur les aménagements réalisés par le personnel de la FDC et l'Association des Jeunes Chasseurs. Suite à la validation par le Vice-Président GOETZMANN, il a été réalisé la mise en place d'un enclos flottant pour y placer des appelants. Y ont été placés un couple de Siffleurs, un couple de Chipeaux et 5 Colverts. Par ailleurs, l'Association des Jeunes Chasseurs est venue participer à une journée d'aménagements dans la matinée du 4 Septembre dernier (ouverture de postes de tir, fauchage et coupe des ronciers).

De même, Pascal BAZET fait un point sur les aménagements réalisés sur les étangs de St-Clément. Les bénévoles de la Fédération ainsi que quelques jeunes chasseurs ont réalisé des travaux d'ouverture et d'entretien des postes de tir, ainsi que de réouverture de la platière d'un des étangs. Deux passées ont déjà eu lieu pour un résultat de 4 colverts prélevés. Il signale le problème croissant lié aux ragondins et annonce faire les démarches nécessaires pour déléguer son tir et réaliser son piégeage.

## 8- Stratégie de communication auprès des communes et communautés de communes

L'Administrateur Jean-Pierre CALLAIS souhaite faire un point sur l'avancement de notre politique de communication vis-à-vis des communautés de communes. Une réunion de démarrage a été réalisée avec le Directeur afin de fixer les objectifs, le planning et le message que l'on souhaite passer. Un support est en cours de réalisation afin d'expliquer les différents rôles de la FDC et de signifier l'importance de notre Fédération dans le monde rural, que ce soit pour les questions agricoles, sylvicoles ou même sociales. Une première COMCOM « test » devrait être rencontrée dès la mi-novembre. La question du format de la réunion reste encore à éclaircir. L'Administratrice Elise DEZAVELLE prendra également part à cet important travail de communication.

## 9- Permis à Zéro Euro

Le Directeur expose aux membres du CA la nécessité de régulariser notre situation auprès de l'OFB concernant le permis à 0 euro. Une délibération antérieure, datant de 2017, validait à l'unanimité **la prise en charge par la FDC54 des frais d'inscription et de validation du permis de chasser de tous les candidats, jusqu'au 30 juin 2022.**

Le Président MASSENET propose au CA de reconduire cette prise en charge pour une période de 5 ans, jusqu'au 30 juin 2027.

**Le CA approuve à l'unanimité la prise en charge par la FDC54 des frais d'inscription et de validation du permis de chasser de tous les candidats jusqu'au 30 juin 2027.**

## Questions diverses

### - Cinétir des Templiers

Le Président MASSENET rappelle notre engagement moral envers la structure du Cinétir des Templiers. Actuellement, la FDC54 prend à sa charge 20€ par adhérent et par an, lors de son passage au cinétir. Aussi, en adéquation avec notre politique de sécurité, il propose au Conseil d'Administration de passer ce financement de 1 à 2 fois par an. Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

### - Inventaire des stocks et suivi du matériel de prévention

Le Trésorier Patrice NONDIER souhaite prendre la parole au sujet de l'inventaire et de la gestion du stock du matériel de prévention. Il signifie tout d'abord le bon travail réalisé lors de l'inventaire annuel des stocks auquel il a participé. Il s'étonne cependant de l'état déplorable d'une partie du matériel de prévention (piquets cassés, enrouleurs emmêlés...). La question d'un règlement en cas de matériel rapporté en mauvais état est alors soulevée.

Par ailleurs, l'achat de matériel de prévention est parfois directement attribué aux massifs et financé directement par leur taxe territoriale respective. Afin d'optimiser le suivi de ces achats, il souhaite mettre en place, une feuille de suivi détaillée, mentionnant le matériel acheté, son prix, le massif auquel affecter le matériel, ainsi que la signature de l'Administrateur validant et celle du technicien. Le CA valide à l'unanimité la proposition du Trésorier Patrice NONDIER.

### - Points sur les rencontres Saint-Hubert

L'Administrateur suppléant Bruno GATINOIS souhaite faire le point sur le concours Saint-Hubert. Les rencontres sont actuellement en sommeil, suite à des différends au niveau national. Néanmoins, nombreux départements dont la Meurthe-et-Moselle souhaitent poursuivre ces rencontres sur un modèle semblable. Ainsi une journée dédiée au petit gibier, aux chiens d'arrêt et spaniels aura lieu le 15 octobre prochain sur la commune d'Essey-et-Maizerais.

Avant de clore la séance, n'ayant pas pu le faire précédemment, le Président MASSENET souhaite remercier Jean-Paul LARGENTIER, pour tout le travail réalisé durant tant d'années en sa qualité d'Administrateur. Un présent lui est offert.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 20h30.

Un repas est dégusté au restaurant la Limousine, dans la bonne humeur et la convivialité.

Le Président  
P. Massenet

Le Secrétaire  
M. LORRAIN